

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2022

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2022-24

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités Angers/Sainte Gemmes sur Loire - Extension de la Zone d'Activités de Bernay - Bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Rapporteur : Yves GIDOIN

L'an deux mille vingt-deux le lundi quatorze février à 18 heures 15, le Conseil de Communauté convoqué le 8 février 2022, s'est réuni au Centre des congrès à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU (départ après la DEL-2022-17), Mme Christelle CAILLEUX, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Hélène CRUYPENNING, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, Mme Sylviane DUARTE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jérémie GIRAULT (départ après la DEL-2022-18), M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET (départ après la DEL-2022-17), M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2022-24), M. Jean HALLIGON, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, M. Lamine NAHAM, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (départ après la DEL-2022-18), M. Florian RAPIN, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Marc VERCHERE, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Hélène BERNUGAT, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, M. Charles DIERS, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Jérôme FOYER, M. Jean-François GARCIA, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Céline VERON, M. Laurent VIEU

ETAIENT ABSENTS : Mme Magali BERGUE, M. Eric GODIN, M. Augustin VANBREMEERSCH

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Mickaël JOUSSET (à partir de la DEL-2022-18)
M. Benoît COCHET a donné pouvoir à Mme Célia DIDIER
M. Yves COLLIOT a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET jusqu'à son départ
M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à Mme Christelle CAILLEUX
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Philippe VEYER (à partir de la DEL-2022-18)
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (à partir de la DEL-2022-25)
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à Mme Sylviane DUARTE
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Nacira MEGHERBI

Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
Mme Marie-France RENOUE a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à son départ
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Patrick CHARTIER, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 16 février 2022.

EXPOSE

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, Angers Loire Métropole a décidé de procéder à l'extension de la zone d'activités de Bernay sur le territoire de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Par délibération en date du 21 janvier 2019, le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a dans cette perspective, décidé de confier à Alter Public, dans le cadre d'un mandat d'études, la réalisation d'études pré-opérationnelles à l'aménagement de l'extension de trois zones d'activités, dont la ZA de Bernay.

L'objectif de ce mandat était notamment de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de l'opération ; ces éléments devant permettre à la Communauté Urbaine de se prononcer sur son opportunité, puis le cas échéant, d'en arrêter précisément le périmètre et le programme.

Le site ayant fait l'objet de ces études, d'une superficie d'environ 9,6 hectares, se trouve délimité comme suit :

- au Nord la voie ferrée puis des espaces naturels (vallée de la Maine) et agricoles;
- à l'Ouest des espaces naturels et la voie ferrée, puis les prairies de la Baumette ;
- au Sud une entreprise paysagiste puis des espaces agricoles et naturels ;
- à l'Est la RD 411 qui se poursuit par des zones d'habitat et agricoles.

Par délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole du 12 octobre 2020, l'étude a été prolongée de 24 mois par un avenant au mandat d'études.

La première phase des études a permis de valider la faisabilité technique et financière d'un projet d'aménagement d'une superficie d'environ 2,4 ha. Ce périmètre opérationnel a été défini, en prenant en compte les éléments suivants :

- L'exclusion de la ZA existante de Bernay ;
- L'exclusion de la zone inondable Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) et site RAMSAR (zone humide d'importance internationale) d'environ 7 000 m² ;
- L'exclusion de la zone classée Nn au PLUi, inconstructible pour de l'activité ;
- L'accès exclusif via la ZA existante entre l'entreprise de Carrosserie et celle de Maçonnerie ;
- L'exclusion des parcelles appartenant à la société existante (paysagiste) au sud ;

Il est délimité :

- Au Nord, par la limite avec la ZA existante et par la zone classée Nn au PLUi,
- A l'Ouest, par l'espace naturel des prairies de la Baumette et notamment par la zone PPRI-RAMSAR,
- A l'Est, par la RD411,
- Au Sud, par l'entreprise existante.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a décidé, en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et en prévision de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur ce secteur opérationnel, d'ouvrir la phase de concertation préalable au projet d'extension de la zone d'activités de Bernay.

Cette délibération a fixé les objectifs et les enjeux poursuivis par la Communauté Urbaine pour ce projet dont notamment :

- Mettre en œuvre les ambitions affichées au PLUi d'Angers Loire Métropole de poursuivre le développement de la zone d'activités de Bernay,
- Permettre de répondre aux demandes de foncier émanant d'acteurs économiques locaux ou d'autres territoires en développant une zone d'activité attractive et favoriser ainsi le maintien ou la création d'emplois locaux,
- Proposer un aménagement de qualité tenant compte des enjeux paysagers et environnementaux du secteur.

Les modalités de ladite concertation avec le public étant les suivantes :

- La tenue d'une réunion publique,
- La tenue d'une permanence en mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire,
- La mise à disposition, respectivement au siège d'Angers Loire Métropole et en Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire, d'un dossier complété au fur et à mesure des études réalisées pour le projet ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Cette phase de concertation s'est déroulée conformément aux modalités ci-dessus énoncées avec notamment :

- La tenue d'une réunion publique en mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire le 7 décembre 2021, à 18h, au cours de laquelle a notamment été présenté à l'ensemble du public présent la synthèse du diagnostic et les scénarii d'aménagement envisagés ;
- La tenue d'une permanence en mairie de Sainte-Gemmes-sur Loire permettant aux personnes intéressées de rencontrer les techniciens et d'échanger sur le projet et les scénarii envisagés, le 25 novembre 2021 de 15h à 18h ;
- La mise à disposition, respectivement au siège d'Angers Loire Métropole et en mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire, d'un dossier complété au fur et à mesure des études réalisées pour le projet, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Les dates de la réunion publique et des deux permanences ont été communiquées par affichage et par voie de presse dans la rubrique annonces légales des journaux Ouest France et Le Courrier de l'Ouest du 24 novembre 2021. Des communiqués de presse sont également intervenus dans lesdits journaux le 25 novembre 2021.

Au cours de cette phase de concertation, le projet d'aménagement a ainsi été présenté sur différents plans : périmètre de l'opération, programme, scénarii d'aménagement, insertion dans son environnement...

Les modalités de concertation prévues ont donc bien été respectées.

Le public a pu, durant cette période, consulter les documents explicatifs du projet et formuler ses observations, suggestions ou critiques. Ces réactions, regroupées en fonction des thématiques abordées, sont développées en annexe de la présente délibération.

Aucune observation n'a été consignée sur les registres mis à disposition dans le cadre de la concertation.

Hormis ces remarques il se dégage globalement un sentiment d'adhésion générale en faveur du projet et des objectifs poursuivis ; les principes d'aménagement de la ZAC Bernay 2 n'étant pas remis en cause.

Il est en conséquence proposé au Conseil Communautaire d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Bernay 2.

Il est par ailleurs précisé que le souhait de la collectivité, au-delà de la concertation légale, est de poursuivre la concertation tout au long de la réalisation du projet.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,
 Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,
 Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
 Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103.-2 et suivants, L.311-1 et suivants,
 Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Loire Angers,
 Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 15 novembre 2021 définissant les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet d'extension de la Zone d'Activités de Bernay.

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 février 2022

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 27 janvier 2022

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 janvier 2022

DELIBERE

Approuve le bilan de la concertation préalable à l'extension de la zone d'activités de Bernay et à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le territoire de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 4, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.

Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.

N'ont pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Hélène CRUYPENNINGK, M. Jérémy GIRAULT, M. Francis GUTEAU, M. Paul HEULIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le premier vice-président,
Jean-Marc VERCHERE



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2022-24

Objet de l'acte : Parc d'activités Angers/Sainte Gemmes sur Loire - Extension de la Zone d'Activités de Bernay - Bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d'urbanisme 1 - Délibérations de prescription

Date de l'acte : 14 février 2022

Annexe : Annexe_Bilan de la concertation

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20220214-lmc1H37452H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H37452H1

Date de transmission en Préfecture : 23 février 2022

Date de réception en Préfecture : 23 février 2022

